

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 4
Absents : 1
Votants : 28
Pour : 22
Abstentions : 6

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 10 avril 2014

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.

PROCURATIONS : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.

ABSENTE : Eva FLORES

Secrétaire de séance : Dominique ALM

N° 4222

OBJET :

Subventions aux associations



Monsieur le Maire rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.

Monsieur le Maire explique que toutes les associations souhaitant bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2014 ont été invitées, à remplir un dossier détaillé. Les demandes formulées par les associations ont été examinées très attentivement en prenant en considération les actions réalisées et les projets programmés, le nombre d'adhérents, les ressources, etc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

- **Décide** d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2014 comme suit :

Associations	Subvention 2014
ACCA	1.200 €
Aïkido	200 €
Amicale des pêcheurs	1.200 €
Amis de l'Orgue	1.000 €
Club ski montagne	3.100 €
FNACA	250 €
Foyer rural	15.000 €
Jogging club	300 €
Karaté	1.500 €
La Cantarelle	1.200 €
Main Verte Seyssoise	250 €
Maquis de Rieumes	250 €
Pétanque	1.500 €
Racing club Saudrune	3.300 €
SAM Judo-Jujitsu	3.000 €

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Associations</th> <th>Subvention 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cyclotourisme</td> <td>2.400 €</td> </tr> <tr> <td>SOS Football</td> <td>20.000 €</td> </tr> <tr> <td>Tennis club</td> <td>3.500 €</td> </tr> <tr> <td>Vivre ensemble Aujoulets</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>59.450 €</td> </tr> </tbody> </table>	Associations	Subvention 2014	Cyclotourisme	2.400 €	SOS Football	20.000 €	Tennis club	3.500 €	Vivre ensemble Aujoulets	300 €	TOTAL	59.450 €
Associations	Subvention 2014												
Cyclotourisme	2.400 €												
SOS Football	20.000 €												
Tennis club	3.500 €												
Vivre ensemble Aujoulets	300 €												
TOTAL	59.450 €												
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 2 AVR. 2014</p> <p>Affiché le : 2 4 AVR. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <p style="text-align: center;">  Le Maire Alain PACE </p> <p style="text-align: center;">  </p>												

REÇU LE :
 * 22 AVR. 2014 *
 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAJRET